

A renvoyer à la section FO de l'académie dans laquelle vous faites vos vœux

Académie :	Corps :	
Discipline :	Grade :	Echelon :
Nom :	Prénom :	
Date de naissance :		
Adresse :		
Téléphone (portable de préférence) :	Courriel :	

<input type="checkbox"/>	Titulaire	<input type="checkbox"/>	ATP en 2017-2018		
Etablissement d'exercice (établissement de rattachement pour les TZR) :					
<input type="checkbox"/>	Stagiaire, Lauréat de concours	Académie concours :			
Bénéficiaire de la bonification spéciale*		oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Si non, utilisez-vous vos 50 points cette année ?		oui	<input type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Ex-titulaire de l'Education nationale				
<input type="checkbox"/>	Ex-titulaire d'un autre corps de la Fonction publique				
<input type="checkbox"/>	Réintégration (précisez votre situation)				
<input type="checkbox"/>	Dossier "Handicap" déposé auprès du rectorat				
<input type="checkbox"/>	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi				
<input type="checkbox"/>	Demande dans un mouvement spécifique remplir la page IV	<input type="checkbox"/>	MLDS / CPIF		

Cadre à remplir si vous demandez une bonification familiale (non valable pour le mouvement spécifique)	
Profession et lieu de travail du conjoint : <small>préciser l'académie et le numéro de département</small>	
Date de début du contrat de travail :	
<input type="checkbox"/>	Marié(e) le :
<input type="checkbox"/>	Pacsé(e) le :
<input type="checkbox"/>	Concubin(e) avec enfant(s)
<input type="checkbox"/>	Parent isolé (cf. pages 6 & 7)
<input type="checkbox"/>	Autorité parentale conjointe (cf. pages 6 & 7) - Date de séparation :
Nombre d'enfants (- de 20 ans au 31/08/2018) :	
Nombre d'enfants (- de 18 ans au 31/08/2018) :	
En cas de demande de mutation simultanée avec un conjoint géré par la DGRH 2 nd degré, précisez :	
Le nom du conjoint :	
Sa discipline :	
Son corps :	
Son affectation en 2017-2018 (établissement et académie) :	
Académie :	Département :

Vérification des barèmes et des vœux

Vos 5 premiers vœux académiques		
Joignez impérativement la photocopie du formulaire de confirmation		
Vœux académiques	Votre total	Vérification de la section académique
1		
2		
3		
4		
5		
Partie réservée aux commissaires paritaires nationaux		Affectation FPMN

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL

Afin de permettre au SNFOLC de suivre mon dossier lors des commissions paritaires relatives aux mutations nationales, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n° 78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant.

Date

Signature

Echelon			
Par échelon acquis au 31/08/2017 par promotion, et au 01/09/17, par classement initial ou par reclassement (forfait de 14 points pour les 1 ^{er} et 2 ^{ème} échelons).			7 points
Bonification hors classe (certifiés, PEPS, CPE, PsyEN) + 7 points par échelon			56 points
Bonification hors classe agrégés (NB : 98 points pour les agrégés avec au moins deux ans d'ancienneté dans le 4 ^{ème} échelon) + 7 points par échelon			63 points
Bonification classe exceptionnelle pour les seuls PEGC et CE d'EPS + 7 points par échelon			77 points
Ancienneté dans le poste au 31/08/2018			
Par année			10 points
Bonification forfaitaire par tranche de 4 ans			25 points
Bonifications éducation prioritaire			
Vous êtes affecté(e) en collège de l'éducation prioritaire <small>(REP, REP+ et/ou politique de la ville) ou en lycée "politique de la ville"</small>		Vous êtes affecté(e) en lycée ex-APV Dispositif transitoire valable jusqu'au mouvement 2019	
Classement du collège	Bonifications	Classement	Bonifications
REP+ et politique de la ville REP+ Politique de la ville Politique de la ville et REP	Ancienneté poste 5 ans et + 320 points	Etablissements APV <small>(ECLAIR, sensible, ruraux isolés, ZEP, etc.)</small>	AP* 1 an 60 points - AP* 2 ans 120 points - AP* 3 ans 180 points - AP* 4 ans 240 points - AP* 5 ou 6 ans 300 points - AP* 7 ans 350 points - AP* 8 ans et + 400 points
REP	Ancienneté poste 5 ans et + 160 points		AP au 31/08/2015
Vœu préférentiel			
Vous renouvelez le premier vœu 2 ans de suite : dès la 2 ^{ème} année, par année consécutive (attention : plafonnement à 100 points)			20 points
Bonifications liées à la situation familiale ou civile tous les vœux ne sont pas bonifiés, voir pages 6 et 7			
Rapprochement de conjoints			150,2 points
Bonification par enfant de moins de 20 ans au 31/08/2018 ou à naître (certificat de grossesse établi avant le 31/12/2017)			100 points
Années de séparation			
+ agent en activité : 6 mois de séparation suffisent pour comptabiliser un an (emploi ou promesse d'embauche avant le 1 ^{er} mars 2018)			
+ agent en congé parental ou en disponibilité pour suivre son conjoint : la séparation doit être effective toute l'année et est comptabilisée pour une demi-année			
Durée effective	Agent en activité	Agent en dispo ou congé parental	
1 an	190 points	95 points	
2 ans	325 points	190 points	
3 ans	475 points	285 points	
4 ans et plus	600 points	325 points	
Rapprochement de conjoints dans une académie non limitrophe (dès lors que les conjoints sont considérés "séparés", voir page 6)			200 points
Rapprochement de conjoints dans un département non-limitrophe d'une académie limitrophe (dès lors que les conjoints sont considérés "séparés", voir page 6)			100 points
Mutation simultanée de 2 conjoints titulaires ou 2 conjoints stagiaires			80 points
Autorité parentale conjointe (si enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 31/08/2018) - Sous certaines conditions, 100 points par enfant à partir du 2 ^e enfant, et années de séparation			250,2 points
Parent isolé (si enfant de moins de 18 ans au 01/09/18)			150 points
Stagiaire, première affectation			
Stagiaire 2017-2018 formulant le vœu correspondant à son académie et/ou académie du concours : pour ces vœux (y compris les stagiaires en renouvellement)			0,1 point
Stagiaire 2016/2017 titularisé à effet rétroactif en cours d'année (cas particulier - prise en compte de l'ancienneté 2017/2018)			10 points
Stagiaire précédemment titulaire d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et psychologues : pour l'académie d'origine			1000 points
Stagiaire 2017-2018 remplissant les conditions permettant l'attribution de la bonification spéciale* : sur tous les vœux (y compris les stagiaires en renouvellement)			jusqu'au 3 ^e échelon : 100 points 4 ^e échelon : 115 points 5 ^e échelon et plus : 130 points
Stagiaire 2017-2018 ne remplissant pas les conditions d'attribution de la bonification spéciale* : pour le premier vœu (y compris les stagiaires en renouvellement)			50 points
Ancien stagiaire 2015-2016 ou 2016-2017 n'ayant pas utilisé la bonification spéciale « premier vœu » ou stagiaire en prolongation : pour le premier vœu			50 points
Réintégration à titres divers emploi fonctionnel / école européenne / Saint-Pierre-et-Miquelon / ex-PE détachés et intégrés dans le corps des certifiés à Mayotte qui demandent leur ancienne académie			
Dossier "Handicap"			1000 points
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi non cumulable avec les 1000 points "Handicap"			100 points
Sportif de haut niveau, par année d'ATP maximum 4			50 points
DOM, y compris Mayotte vœu en rang 1, pour CIMM			1000 points
Mayotte, agent affecté à Mayotte depuis 5 ans ou plus			100 points
Corse			
1 ^{ère} demande			600 points
2 ^{ème} demande consécutive			800 points
3 ^{ème} demande consécutive			1000 points

* Bonification spéciale pour certains stagiaires !

Bonification liée à des services « Education nationale » pour les fonctionnaires stagiaires : y ont droit les ex-enseignants contractuels du premier ou second degré de l'Education nationale, ex-CPE contractuels, ex-COP contractuels, ex-MA garantis d'emploi, ainsi que les ex-AESH, ex-AED et ex-contractuels en CFA justifiant de services dont la durée en équivalent temps plein (ETP) est égale à une année scolaire au cours des deux années scolaires précédant leur stage. Pour les ex-EAP, ceux-ci doivent justifier de deux années de service en cette qualité.

Remplissez toutes les rubriques vous concernant pour que nous puissions faire la vérification de votre barème.

		N° du vœu bonifié	Votre calcul	Vérification de la section académique
Votre échelon au 31/08/17 par promotion ou au 01/09/17 en cas de reclassement :		Tous		
Votre ancienneté dans le poste au 31/08/18 :		Tous		
Date d'affectation :				
Education prioritaire				
Date de votre affectation dans l'établissement :		Tous		
Classement de l'établissement (REP, REP+ ou Politique de la ville) :				
L'établissement était classé APV	si oui, cocher			
L'établissement est déclassé à la rentrée 2015	si oui, cocher			
Votre poste a été supprimé à la rentrée 2017	si oui, cocher			
Vœu préférentiel		Vœu 1 correspondant à l'académie demandée plusieurs fois consécutives		
Date de la 1 ^{ère} demande				
Bonifications liées à la situation civile ou familiale				
Vous êtes en rapprochement de conjoints		Vœu 1 et académies limitrophes		
Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 31/08/2018 :				
Nombre d'années de séparation en position d'activité :				
En disponibilité pour suivre le conjoint ou en congé parental :				
Conjoint dont la résidence professionnelle est située dans une académie non-limitrophe		Vœu 1 et académies limitrophes		
Conjoint dont la résidence professionnelle est située dans un département non-limitrophe d'une académie limitrophe - Indiquer le numéro du département :		Vœu 1 et académies limitrophes		
Mutation simultanée de 2 conjoints		Vœu 1 et académies limitrophes		
Autorité parentale conjointe - Indiquer le numéro du département :		Vœu 1 et académies limitrophes		
Parent isolé		Vœu 1 et académies limitrophes		
Stagiaire, première affectation				
Stagiaire 2017-2018 formulant le vœu correspondant à son académie de stage et/ou à l'académie du concours		Ce(s) vœu(x)		
Stagiaire 2016/2017 titularisé à effet rétroactif en cours d'année		Tous		
Stagiaire précédemment titulaire d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation		Académie d'origine		
Stagiaire 2017-2018 bénéficiant de la bonification spéciale*		Tous		
Stagiaire 2017-2018 ne bénéficiant pas de la bonification spéciale*				
Stagiaire 2017-2018 ne bénéficiant pas de la bonification spéciale* et utilisant la bonification de 50 points sur le premier vœu		Vœu 1		
Ancien stagiaire 2015-2016 ou 2016-2017 n'ayant pas utilisé la bonification de 50 point « premier vœu » ou stagiaire en prolongation : pour le premier vœu		Vœu 1		
Réintégration à titres divers		Académie d'origine		
Dossier "Handicap"		Selon avis rendu lors du GT Handicap		
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi		Tous		
Sportif de haut niveau		Tous		
DOM, y compris Mayotte / CIMM		vœu 1 : le DOM		
Mayotte, agent affecté à Mayotte depuis 5 ans ou plus		Tous		
Corse				
1 ^{ère} demande		Le vœu unique		
2 ^{ème} demande consécutive				
3 ^{ème} demande consécutive			Stagiaire de Corse bénéficiant de la bonification spéciale*	
TOTAL				



AVEZ VOUS RÉGLÉ VOTRE COTISATION SYNDICALE

oui non

Fiche mutations mouvement spécifique 2018

IV

Cochez la (ou les) case(s)

Les demandes de postes spécifiques sont prioritaires sur le mouvement inter-académique : si votre demande de poste spécifique est satisfaite, **une participation éventuelle au mouvement inter-académique est annulée automatiquement**. Il n'y a pas de barème. L'avis de l'Inspection générale est prépondérant.

<input type="checkbox"/>	Arts appliqués : BTS, CLMN, DMA, DSAA	<input type="checkbox"/>	Sections binationales
<input type="checkbox"/>	CPGE <small>Demande de première affectation <input type="checkbox"/> mutation <input type="checkbox"/></small>	<input type="checkbox"/>	Sections internationales
<input type="checkbox"/>	Dispositifs sportifs conventionnés	<input type="checkbox"/>	Enseignement en langue corse
<input type="checkbox"/>	Cinéma audiovisuel	<input type="checkbox"/>	Enseignement en langue bretonne
<input type="checkbox"/>	Théâtre expression dramatique	<input type="checkbox"/>	DDF (ex-chef de travaux)
<input type="checkbox"/>	BTS Code discipline : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	Directeur de CIO / SAIO / (DR)ONISEP

Académie : _____ Corps : _____ Grade : _____ Echelon : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Discipline : _____ Agrégation : interne externe Rang :/..... Année concours : LA

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone (portable de préférence) : _____ Courriel : _____

Si vous occupez un poste spécifique préciser le nom de l'établissement et la spécificité : _____

Vœux formulés à compléter si nécessaire avec le type de classe, notamment en CPGE

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15

Joindre la copie de la totalité de votre dossier : CV, lettre de motivation, certification ainsi que tout élément pouvant servir à appuyer la candidature en commission, votre classement au concours par exemple, votre expérience éventuelle sur poste provisoire, vos qualifications hors Éducation nationale éventuelles...

Pièces jointes au dossier :

CV Lettre de motivation Notice inspection Certification Autre (préciser) :

Observations signaler notamment si un contact direct avec le chef d'établissement d'accueil a été pris, si une entrevue a eu lieu, un échange téléphonique, vos impressions éventuelles...
